

La folle chasse au grand tétras, espèce en voie de disparition

29 décembre 2014 / [Claire Lecoivre \(Reporterre\)](#)



Chaque année, une bataille se joue au cœur des forêts des Pyrénées : continuer ou non la chasse au grand tétras, une poule devenue tout un symbole. L'espèce est en déclin. Et pourtant, la France reste l'un des seuls pays européens à autoriser cette chasse.

En juin, dans les hauteurs de Font-Romeu dans les Pyrénées, au beau milieu des forêts de

résineux, il vaut mieux être silencieux. Pour apprécier la beauté des lieux certes, mais surtout parce que c'est la période de reproduction du grand tétras, l'un des plus gros galliformes d'Europe, une sorte de grosse poule, dont le mâle peut atteindre jusqu'à quatre kilogrammes.

En dehors des forêts, l'animal est au cœur d'une bataille rangée entre écologistes et chasseurs. « *La population est en déclin. Pourquoi ne pas suspendre la chasse quelques années, le temps qu'il reprenne du poil de la bête ?* » résume Joseph Hiard, président du **Groupe ornithologique du Roussillon (GOR)**.

L'histoire est pleine d'ironie. Le gouvernement développe des actions de protection, avec force moyens financiers tandis qu'en parallèle, on autorise des pratiques clairement impactantes. « *On ne fait plus de l'écologie, mais de la sociologie* », estime Raul Pimenta, le référent galliforme pour la Fédération des réserves naturelles catalanes.

Le grand tétras est devenu un véritable symbole. Ce coq dit « *de bruyère* », tout noir avec une touche de rouge au-dessus de l'œil, est un emblème, pour le tourisme bien sûr, mais aussi pour les habitants, les passionnés de nature, et les scientifiques. Inféodée aux forêts de montagnes, entre autres celles de pins à crochets, l'espèce est considérée comme un bon indicateur environnemental de la qualité de ces milieux.



Elle connaît pourtant maints déboires. Le grand tétras (*Tetrao urogallus*) est classé vulnérable sur la liste rouge de l'UICN ([Union internationale pour la conservation de la nature](#)) en France. C'est pourtant le seul pays européen où on peut encore chasser ce coq de bruyère, à l'exception de la Suède, où l'animal est encore abondant.

La chasse n'est pas la seule cause du déclin

Disparu des Alpes dans les années 2000, le grand tétras maintient une faible population dans les Vosges et dans le Jura, avec respectivement trois cents individus et deux cents. Les Cévennes hébergent une vingtaine d'individus réintroduits. Les Pyrénées abritent 90 % de la population nationale avec environ 3.700 têtes en 2013 selon l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Et c'est dans ce massif que tout se joue. Plus précisément dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit ici d'une sous-espèce de grand tétras, *Tetrao urogallus aquitanicus*, endémique aux Pyrénées.

La chasse n'est pas la cause de tout. Le déclin de l'espèce provient aussi de la disparition des habitats, de la construction de stations de ski et leurs câbles mortels, des clôtures

électriques... Comme le précise Jean Guichou, le directeur de la fédération de chasse de l'Ariège, « *avant la guerre de 14, l'espèce était au bord de l'extinction. Et à l'époque, il n'y avait pas de chasseurs. Puis après 1950, avec la déprise agricole, les gens partis à la ville, les forêts et donc les terrains favorables se sont étendus, ce qui a permis aux effectifs de grands tétras de croître* ».

En effet, leur population atteint un pic de 10.000 individus en 1960. Mais à partir de ce moment, « *on a créé le réseau de routes forestières, cinq mille kilomètres en quinze ans,* reprend Emmanuel Menoni, biologiste de l'ONCFS. *Cela a facilité la pénétration humaine dans les forêts. Ski, raquette, randonnée se sont développées. Il y avait assez peu de chasseurs à l'époque. Avec les routes et l'arrivée des chiens d'arrêts, ils ont pu aller loin. Ils se sont beaucoup amusés sans se rendre compte qu'ils détruisaient les populations. Pour exemple, une enquête réalisée à la fin des années 1970 relevait cinq cents coqs tués en une saison* ».



A cela s'ajoute l'explosion des stations de ski et le dérangement par les randonneurs. Résultat, en 1995, on ne recensait plus que 4.500 grand tétras, soit 55 % de moins que

trente ans auparavant. Les données obtenues après cette date sont sujettes à une vive critique.

Guerre des chiffres

Aujourd'hui, le débat se cristallise sur ces éléments démographiques, remis en cause tant par les chasseurs que par les associations écologistes, regroupés dans le groupe Tétras France. Car c'est sur la base des effectifs de population et du taux de reproduction que sont estimés chaque année les quotas de coqs que les chasseurs peuvent prélever. Notons qu'on ne dit pas tuer, mais « *prélever* » puisque la chasse est considérée comme un moyen de gestion. Les poules sont, elles, protégées.

Le taux de reproduction est calculé tous les ans d'après les observations du nombre de jeunes par poules. La reproduction est considérée moyenne entre 1 et 1,8 petits par poule et bonne au-delà. Pour observer les couvées, il faut trouver les poules à l'aide de chiens d'arrêt. Ce qui restreint les comptages aux gardes de l'ONF, techniciens de l'ONCFS et chasseurs.

« Il n'est pas normal que les chasseurs apportent la majorité des données [80 %], ils sont tout de même juges et parties, s'insurge Joseph Hiard, le président du GOR. On demande qu'il y ait toujours un technicien de l'ONCFS dans les groupes de comptage ».

Protocoles de comptage

Autre sujet d'inquiétude, le nombre d'observations. Depuis quatre ans, dans toutes les zones des Pyrénées, les poules dénombrées par les chiens d'arrêt sont de moins en moins nombreuses. « *Cela n'a plus aucune signification* », renchérit le naturaliste. Pour l'instant, ces chiffres montrent que sur la période 1990-2009, le taux de reproduction semble avoir évolué positivement. Mais il reste toujours moyen, voire mauvais.

Pour les effectifs, il s'agit d'estimer le nombre de coqs sur les placettes de chant où les mâles se regroupent au printemps pour attirer les femelles. Or jusqu'en 2010, il n'existait

pas de protocole valable scientifiquement. « *En cours, je le montre comme étant l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire* », précise Aurélien Besnard, maître de conférence au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) de Montpellier qui travaille depuis peu sur le grand tétras.

Le nouveau protocole élaboré par l'ONCFS permet de prendre en compte de nouvelles places de chant, et surtout d'avoir une échelle de confiance. Les comptages se font tous les deux ans. Ainsi en 2010-2011, 1.891 coqs ont été estimés avec une échelle de confiance variant entre 1.645 et 2.247 individus. La population serait alors d'environ 3.782 grand tétras sur l'ensemble des Pyrénées. Et en 2013, de 3.700. Même si l'on omet les données obtenues avant le nouveau protocole, il est difficile de ne pas observer que par rapport aux 4.500 individus de 1995, la population a diminué.

L'ONCFS tente, avec l'aide du CEFE de Montpellier, d'étudier l'effet de la chasse sur les populations. « *Nous n'avons pas de résultats valides pour l'instant. Mais nous avons pu constater qu'un taux de reproduction annuel ne suffit pas, le pas de temps n'est pas bon. Il est illusoire de vouloir réguler une population sur cette base* », commente Aurélien Besnard.



Et pourtant, remettre en cause le calcul annuel n'est pas d'actualité. Puisqu'il y a une saison de chasse, il faut des quotas. Normalement, le préfet doit aussi tenir compte des stocks de grand tétras pour attribuer des coqs aux chasseurs. Mais cela ne semble pas le cas tout le temps.

« Vu les stocks, on aurait dû éviter les prélèvements dans les piémonts des Hautes-Pyrénées cette année. Pour des raisons politiques, ce n'est pas tenable : les chasseurs avaient largement participé aux comptages et ils ont accepté l'idée du taux de reproduction. Là, on leur aurait dit que malgré la bonne reproduction, ils ne pouvaient pas chasser. Ils ont eu deux coqs... » plaide Emmanuel Menoni.

Donc finalement, on ne prend en compte les effectifs que s'ils sont bons... Drôle d'application de la loi. On sent pointer un autre argument massue. Etant donné que ce sont les chasseurs qui apportent une grande partie des données, il ne faudrait pas les gêner. Faudrait-il accepter de tuer quelques coqs d'une espèce vulnérable pour mieux la connaître ?

« Cela a été le cas pour la perdrix. Il n'y avait plus de données car plus de comptages. Mais ce n'est pas une position défendable. Il faut chercher une autre solution »

, estime Aurélien Besnard. Que penser d'ailleurs de personnes qui se disent écologues, professionnels dans la gestion des espèces, s'ils se détournent de l'espèce dès lors qu'il n'y a plus d'enjeu récréatif ?

« Une chasse merveilleuse »

Au vu des données connues aujourd'hui, arrêter la chasse quelques années paraît évident. Pourquoi ajouter un élément de perturbation pour une espèce que l'on ne peut pas considérer comme florissante, quand bien même elle serait stable dans certaines zones ?

« C'est une chasse merveilleuse, difficile, confie Jean Guichou, le directeur de la fédération de chasse de l'Ariège. Tout le monde ne peut pas aller chasser le grand Tétrás. On a toujours un petit pincement au cœur quand se rapproche la saison. S'il ne reste qu'un seul chasseur voulant chasser le grand tétras, il faut qu'il puisse le faire ».

S'agirait-il donc d'une question de démocratie ? Mais où est la démocratie quand dans un groupe de travail, l'un des organisme fait passer en force une action refusée par l'ensemble des autres parties ? *« Pour le plan national d'action, élaboré en 2011, les chasseurs se sont tous soulevés pour avoir des quotas. Ce n'était pas négociable »*, se rappelle Emmanuel Menoni. Ce que confirme le directeur de la Fédération de chasse d'Ariège : *« On a dû se battre »*. Ce dernier fustige un gouvernement anti-chasse. Et pourtant, le gouvernement a tranché en leur faveur.



Décisions de justice

Face à cela, les associations écologistes continuent d'attaquer en justice tous les arrêtés permettant le tir de coqs. « *Nous avons gagné douze procédures consécutives* », note Joseph Hiard, président du GOR. « *Maintenant, nous attendons que notre dossier soit traité sur le fond* ».

Chacun campe sur ses positions. Celle des associations naturalistes ne favorise d'ailleurs pas le dialogue, car elles ne participent pas aux comptages des effectifs malgré le nouveau protocole. « *Nous n'avons pas eu le temps. Nous avons beaucoup d'autres dossiers à suivre et nos moyens humains sont limités* », répond le président du GOR.

Entre tout cela, l'ONCFS essaye de minimiser les dégâts. « *Dès lors qu'il y a déclin, on préconise qu'il n'y ait pas de chasse. Ensuite, c'est le préfet qui choisit. Mais il y a dix ans, les chasseurs demandaient 100 individus, j'en préconisais 25, ils en avaient 100. Aujourd'hui, certains chasseurs ont décidé d'eux-mêmes de ne pas demander de prélèvement au vu des effectifs* », conclut Emmanuel Menoni. Toujours est-il que chaque année depuis 2007, entre 17 et 30 coqs sont tirés. Et l'espèce décline lentement mais sûrement...

Lire aussi : [Chasseurs et Verts face à face dans les corridors écologiques](#)

Source et photos : Claire Lecoivre pour *Reporterre*

Photos : Emmanuel Menoni, sauf :

. chapô : Jacques Feijoo

. deuxième photo de l'article : L. Courmont

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/La-folle-chasse-au-grand-tetras-espece-en-voie-de-disparition>